

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Lachance

<https://www.cadre21.org/membres/0f68d36a8a7dfb38111b6889>

Date d'obtention : 2026-07-06 18:52:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'auteur du signalement et tout autre personne impliquées pour avoir le plus de renseignements possibles.

Remplir la grille d'évaluation avec chaque personne.

Rencontrer aussi l'auteur des méfaits pour voir l'intention de celui-ci s'il s'agit d'un acte impulsif.

Déterminer à la suite des éléments recueillis s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Prendre possession des appareils électroniques s'il y a lieu.

Informers les policiers, parents, dpj s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De rencontrer l'auteur pour avoir sa version des faits et voir quelles mesures prendre ensuite, à moins d'un acte malveillant.

Si un parent se présente pour une situation, le référer au service de police si je n'ai pas la preuve qu'il y a des répercussions pour les élèves dans l'établissement.

Contacter les policiers après que toutes les grilles d'évaluation ont été complétées et qu'il y a mobile à donner suite aux interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Si c'est le cas d'un acte malveillant, l'étape la plus délicate c'est de devoir rencontrer l'auteur du méfait et confisquer le cellulaire tout en lui expliquant la suite des choses, mais en ne recueillant pas plus d'informations de sa part.